



Saint-Georges-de-Clarenceville

AVIS PUBLIC

En conformité avec les directives gouvernementales relatives à l'urgence sanitaire décrétée, les séances ordinaires du conseil municipal se déroulent sans la présence du public. Les rencontres du conseil demeurent à huis clos conformément à l'Arrêté Ministériel 2020-004. **Les périodes de questions sont maintenues afin de transmettre vos interrogations à l'attention des élus. Les citoyens sont donc invités à faire parvenir leur question** par courriel au plus tard le mardi de la séance du mois avant 16 :00 au dg@clarenceville.qc.ca. Vous pouvez aussi joindre la soussignée au téléphone et laisser votre message au 450-294-2464 poste 1030. Veuillez noter que l'enregistrement audio de la séance sera disponible sur le site Internet de la municipalité, www.clarenceville.qc.ca.

In accordance with government directives relating to the declared health emergency, ordinary meetings of the municipal council take place without the presence of the public. The meetings of the council remain behind close door in accordance with Ministerial Decree 2020-004. **Question periods are maintained in order to transmit your questions to the attention of elected peoples.** Citizens are therefore invited to send their question by e-mail no later than Tuesday of the session of the month before 4:00 p.m. to dg@clarenceville.qc.ca. You can also reach the undersigned by phone and leave your message at 450-294-2464 ext. 1030. Please note that the audio recording of the session will be available on the municipality's website, www.clarenceville.qc.ca.

Avis donné à Saint-Georges-de-Clarenceville, le 11 mai 2020

Signé : 

Mme Marie-Eve Brin, directrice-générale et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Eve Brin, directrice générale, certifie que j'ai publié cet avis le onzième jour de mai 2020.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT LE 11 mai 2020.



Marie-Eve Brin,

Directrice générale de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville